



Les jeunes en difficulté : la priorité pour une société en santé

Par Jean-Nil Thériault, président de l'Association des centres jeunesse du Québec

Il nous paraît important qu'au cours de la présente campagne électorale, que les différents partis politiques qui aspirent à gouverner le Québec, nous disent clairement ce que chacun entend faire pour permettre notamment aux centres jeunesse de mieux venir en aide aux enfants et aux familles parmi les plus vulnérables au Québec.

Que devons-nous faire ? L'Association des centres jeunesse du Québec a identifié deux priorités. La première est directement reliée avec l'implantation prochaine de la Loi sur la protection de la jeunesse, adoptée en juin dernier, à la suite d'une vaste consultation.

Ceci concrètement se traduit par une réduction du nombre de familles à qui un intervenant social doit venir en aide simultanément. Les standards de pratique clinique reconnus établissent ce nombre à une moyenne de 16 familles pour permettre des services spécialisés beaucoup plus intensifs et ainsi donner la chance à un plus grand nombre d'enfants de se développer en toute sécurité dans leur milieu familial. Actuellement, en moyenne au Québec un intervenant du DPJ vient en aide à 22 familles à la fois. Pour ce faire, 28,2 M \$ sont nécessaires.

Notre deuxième priorité : mieux aider les jeunes hébergés dans les centres de réadaptation des centres jeunesse et aux prises avec des troubles de santé mentale. En ce moment même, 3600 jeunes sont hébergés dans les centres de réadaptation des centres jeunesse. Près de la moitié d'entre eux ont un diagnostic de trouble de santé mentale. Encore plus préoccupant, 17,7 %, soit près d'un jeune sur cinq, ont un diagnostic de trouble sévère de santé mentale.

Trois mesures concrètes sont connues comme solution pour mieux aider ces jeunes : La mise en place d'équipes multidisciplinaires comptant sur un médecin, une infirmière, un psychologue, un travailleur social et ce, dans chaque centre jeunesse; une formation adaptée pour tous les éducateurs et éducatrices oeuvrant auprès de ces jeunes et enfin le développement accru de services avec traitement individualisé pour les jeunes présentant un trouble sévère de santé mentale. Pour ces trois mesures, 22,8 M \$ sont requis.

Nous n'avons pas besoin de nouvelles structures, mais plutôt d'un réel appui pour que nos professionnels dévoués, engagés et compétents puissent réaliser ce qu'ils souhaitent le plus au monde...encore mieux aider les enfants et les jeunes si fragiles ainsi que leurs familles.

Il serait maintenant intéressant de savoir quels engagements précis au plan des priorités et du financement, les différents partis politiques entendent prendre pour nous aider à mieux aider des

jeunes et des parents en difficulté? Nous sommes en attente de connaître les positions respectives mais rappelons-nous que ces jeunes attendent beaucoup plus.

L'Association des centres jeunesse du Québec est le regroupement des 16 centres jeunesse responsables de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse, de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, et qui ont pour mission de fournir, partout sur le territoire du Québec, des services psychosociaux ou de réadaptation à 100 000 enfants, jeunes et familles en difficulté.